



URBANISME- AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE-

ANNEXE 26

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont MM DAUPHIN-VERMEULEN

Le terrain concerné est situé sentier de la Gare, 11 à 6560 Grand-Reng et cadastré section C 485P

Le projet consiste à régulariser la construction de volumes secondaires et présente les caractéristiques suivantes : Ajout de deux chambres de +/-12m² et 10m² ainsi qu'une véranda de +/-16 m², le tout formant un L avec une superficie totale de +/- 226m². La demande consiste à isoler les pièces de vie afin de respecter la PEB (performances énergétiques des bâtiments).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : **Administration communale d'Erquelines- rue Albert 1er, 51 à 6560 Erquelines -service urbanisme.**

Date d'affichage de la Demande (max le 08/01)	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de réunion publique et clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
07/01/2020	13/01/2020	Administration communale Rue Albert 1 ^{er} , 51 Erquelines <u>28/01/2020 à 14h00</u>	Administration communale Service Urbanisme Rue Albert 1 ^{er} , 51 6560 Erquelines

L'enquête publique est ouverte du **13/01/2020 au 28/01/2020**

Des explications techniques seront fournies **les jours ouvrables** (*) du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 ainsi que le mardi, mercredi, vendredi après-midi sur rendez-vous et **les samedis** (**) de 9h00 jusqu'à 12h00

(*) Excepté le 25/01/2020.

-Les réclamations et observations écrites doivent être envoyées ou remises avant la clôture de l'enquête ou le jour de la séance de clôture de l'enquête.

- Les réclamations et observations verbales peuvent être recueillies : Sur rendez-vous, avant la clôture de l'enquête, par les personnes reprises ci-dessous ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

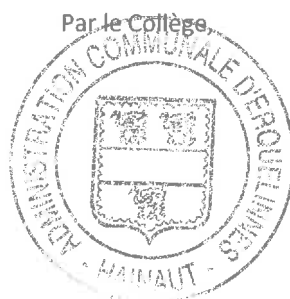
Pour les consultations jusqu'à 20 heures ou le samedi matin, le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Madame Lecomte Audrey, conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme - téléphone : 071/55.92.75 ou par mail : urbanisme-logement@erquelines.be

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal, par courrier ordinaire à l'adresse mentionnée ci-dessus et remises aux personnes précitées.

A Erquelines le**24 DEC**.....2019

La Directrice générale,

C. Defoy



Le Bourgmestre,

D. Lavaux